

Mairie de La Trinité  
LP/CO/CG/VM/OR

**Le Maire de La Trinité,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,**

**Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.511-1 et L.613-3,**

**Vu le Code de la Route et notamment les articles R.417-9, 10 et 11 et les articles L.325, R.325 et suivants,**

**Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.113-2 et L.116-2,**

**Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2125-1 et suivants,**

**Vu le Règlement Sanitaire Départemental,**

**Vu l'arrêté municipal n° 04.02.15 en date du 04.02.15 du 24 février 2004 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,**

**Vu la délibération n° 21 adoptée en Conseil Municipal en date du 21 mars 2024 portant modification de la tarification et de la réglementation de l'occupation du domaine public,**

**Vu l'Instruction Préfectorale en date du 05 janvier 2026 relative au Plan VIGIPIRATE « Urgence Attentat » posture « Hiver – Printemps 2026 »,**

**Considérant les mesures prévues par le Plan Vigipirate Urgence Attentat,**

**Considérant l'impérieuse nécessité de procéder à une sécurisation de la voie publique lors de la fête de fin d'année de la crèche Li Calinous – Jean-Louis Scoffié et du Relais Petite Enfance le vendredi 12 juin 2026,**

**Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures dans le but de régler la sécurité, la tranquillité publiques et l'occupation du domaine public.**

### ARRÊTE

**Article 1/** Dans le cadre de la fête de fin d'année de la crèche Li Calinous – Jean-Louis Scoffié et du Relais Petite Enfance, **le vendredi 12 juin 2026 de 16 h 00 à 18 h 00**, l'utilisation du domaine public est réglementée comme suit :

- Le jardin Tagnati sera fermé au public et privatisé pour la crèche et le Relais Petite Enfance **le vendredi 12 juin 2026 de 09 h 00 à 18 h 00**. Il sera placé sous la surveillance en dynamique avec points fixes aléatoires de la police municipale **à partir de 16 h 00 jusqu'à 18 h 00**.

- L'accueil du public sera réalisé à partir de l'accès principal du jardin Tagnati, sur le boulevard François Suarez, ainsi que du côté de la crèche, sur le chemin de l'Olive à **partir de 16 h 00**.

**Article 2/** Afin de garantir la sécurité et la tranquillité publiques, compte tenu du Plan Vigipirate porté au niveau Urgence Attentat, toute personne devra se conformer si besoin aux injonctions des agents de force publique.

**Article 3/** Pour des raisons de sécurité, d'urgence ou pour assurer le bon fonctionnement du service public, les usagers et le personnel sur place doivent se conformer strictement aux instructions du personnel de sécurité qui a aussi pour missions d'assurer les interventions nécessaires en cas d'incidents, d'accidents, d'incendies, de violences, d'évacuations, du périmètre ainsi que de l'application du présent arrêté.

**Article 4/** Lors du buffet, toutes les boissons seront servies et consommées à partir de verre en plastique et les capuchons seront retirés des petites bouteilles en plastique.

**Article 5/** Cet arrêté prend effet à la date de signature. Il sera disponible et consultable sur le site de la ville [www.villedelatrinite.fr](http://www.villedelatrinite.fr).

**Article 6/** Toute décision administrative faisant grief peut dans le délai de deux mois à compter de sa notification,

- Soit faire l'objet d'un recours auprès de la commune dans les deux mois suivant la publication de l'acte. Le silence gardé par la commune, valant rejet implicite du recours gracieux ;
- Soit faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif par **voie électronique via l'application internet « télérecours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))**.

**Article 7/** Monsieur le directeur général des services, monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, madame la cheffe de service de la police municipale et le centre technique municipal de La Trinité sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Trinité, le 12 JUIN 2026



Ladislav POLSKI  
Maire de La Trinité  
Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur